



Donation de mon appartement à ma fille

Par Visiteur

Je veux faire une donation de mon appartement à ma fille que j'ai payé il y a 5 ans 188.000 euros.

J'ai 69 ans et désire le lui donner entièrement.

Combien de frais vais-je payer sachant que je peux lui donner la somme prévue de 156.357 euros

Par Visiteur

Chère madame,

Si je comprends bien, vous voulez donner à votre fille un appartement et 156 357 euros en plus?

Très cordialement.

Par Visiteur

Non les 156.000 euros sont à déduire sur le prix de l'appartement, c'est le montant auquel j'ai droit

Par Visiteur

Chère madame,

D'accord, merci.

Dans ce cas, le calcul se fait de la manière suivante:

188 000-156 357: 31 643.

7922*5%= 396,1 euros.

de 7922 à 11 883 10%= 396,1 euros.

de 11883 à 15636 15%=562.95

après 15 636 20%=3201,4

Soit un total de: (396.1+396.1+562.95+3201.4)= 4556.65 euros à payer à l'administration fiscale par le bénéficiaire.

Très cordialement.